



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 10 septembre à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Retrait de la délibération approuvant la convention de gestion du centre périscolaire avec l'ALEF

La convention de gestion du centre périscolaire avec l'ALEF qui a été signée avec la Commune de Kilstett se terminait au 31 août 2018. Par délibération du 25 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une nouvelle convention à compter 1^{er} septembre 2018 pour une durée d'un an renouvelable dans les mêmes conditions

La Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg a adressé un courrier à la commune de KILSTETT en date du 16 juillet 2018.

Le courrier met en avant un problème de terminologie : une convention de gestion ne peut être à l'initiative que d'une communauté de communes qui par ce mécanisme permet de laisser à une commune membre la gestion du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité Décide le retrait de la délibération du 25 juin 2018 concernant l'approbation de la convention de gestion du centre périscolaire de KILSTETT avec l'ALEF

2/ Approbation de la convention temporaire avec l'ALEF pour la gestion du centre périscolaire Louise WEISS dans l'attente de l'attribution à un délégataire de la gestion du centre périscolaire Louise Weiss.

Vu le courrier de la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg du 16 juillet 2018

Vu la nécessité d'assurer la continuité du service public pour l'accueil des 60 enfants du périscolaire Louise Weiss

Le Conseil Municipal, à l'unanimité Approuve la convention temporaire avec l'ALEF pour la gestion du centre périscolaire Louise Weiss

3/ Désignation de la commission en charge de la procédure de délégation de service public pour la gestion du centre périscolaire Louise WEISS

Le Conseil Municipal Décide de procéder à l'élection des membres de la Commission au scrutin : Public conformément au dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT

Après vote, la liste régulièrement déposée et enregistrée a obtenu les suffrages suivants : Il est procédé au vote au scrutin public

Nombre de votants : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 6

Nombre de suffrage exprimés : 19

Sont élus :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Francis LAAS	Rose-Marie GUTFREUND
Alain KISTNER	Robert RUDOLF
Joël HERRMANN	Christophe LICHTENAUER

4/Projet de Délégation de Service Public de la structure d'Accueil et de Loisirs Sans Hébergement Louise WEISS.

La commune de KILSTETT souhaite établir une convention de de Délégation de Service Public de la structure d'Accueil et de Loisirs Sans Hébergement Louise WEISS à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve le recours à une Délégation de Service Public pour la gestion de l'ALSH pour les enfants de 3 à 11 ans pour une durée de 3 ans. La durée maximale de cette DSP ne peut excéder cinq ans.

5/Budget 2018 : décision modificative budgétaire n°1

Il est nécessaire de prendre une décision budgétaire rectificative.

Il s'agit d'intégrer dans les recettes :

- la subvention de l'Etat (DETR 2018) de 150 000 € pour l'extension du périscolaire
- 40 000 € de recettes supplémentaires en taxes d'aménagement.

Dans les réductions de crédits :

- la réduction de 75 000 € de la subvention de la communauté de communes pour le périscolaire qui est ramenée à 120 000 € au lieu de 195 000 €
- la réduction de 16 400 € des crédits pour les travaux d'aménagement de la Gare SNCF qui ne sont plus nécessaires

IL est nécessaire aussi de reventiler les crédits ouverts pour les enterrements de lignes téléphoniques et de pose de fourreaux destinés à recevoir la fibre optique dans la rue de Mai (travaux déjà réalisés) et des travaux à prévoir encore cette année dans la rue Courbée, rue du Saumon et rue de la Carpe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une décision modificative n° 1

6/AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARRETE

Le Conseil Municipal, après délibération, par 14 voix pour et 4 voix contre,

EMET un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire du Pays Rhénan en date du 18 juin 2018, et notamment sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent directement la commune.

DEMANDE de prendre en compte les remarques telles qu'elles figurent sur le document annexé à la présente délibération.

7/Désamiantage et changement de toiture de la Salle de Musique et de la Culture : consultation pour désigner un maître d'œuvre

La commune de KILSTETT souhaite procéder au désamiantage du toit de la Salle de la Musique et de la Culture. Cette opération nécessite de changer entièrement la toiture de la salle. La nouvelle toiture intégrera des normes d'isolation actuelles qui permettra à la commune de réaliser des économies d'énergie.

Le coût de l'opération est estimé à 120 000 € HT. La complexité de l'opération nécessite de recourir à un maître d'œuvre pour accompagner la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité , autorise M le Maire à procéder à la consultation en vue de désigner un maître d'œuvre pour le chantier de travaux de désamiantage et de changement de toiture de la Salle de la Musique et de la Culture.

8/Ecole de Musique Municipale : Création de 9 postes d'Assistant d'enseignement artistique non titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de créer 9 postes d'assistant d'enseignement artistique non titulaires à temps non complet et Fixe la durée hebdomadaire de service.

9/Urbanisme : Autorisation d'Ester en justice : Recours en contentieux contre le Permis de construire d'une maison individuelle dans la rue de l'Etang

Monsieur et/ou Mme GAUTHEROT Hubert ont déposé au Tribunal Administratif de Strasbourg le 18/07/2018 une requête concernant la délivrance du PC 067237 18 R 0005 du 12/03/2018 à Mme Fabienne LANG (dossier n° 1804460-1)

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions,AUTORISE Monsieur Le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Strasbourg et toutes autres instances en cas de recours.

10/Subvention aux Gardiens du Rhin pour la réfection de la casemate.

Il est proposé de verser une subvention aux Gardiens du Rhin de 1160.25 €. Il s'agit du remboursement de petit matériel : peintures, vis...pour la réfection de la casemate.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention de 1160.25 € à l'Association des Gardiens du Rhin.

12/ Droit de préemption urbain

Communes n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 4 cessions immobilières

Le Maire

Gabriel MULLER